

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation 28 août 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20260903-CA202609-DEL4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2026

Nombre de conseillers

en exercice 13
présents 8 (+ 2 pouvoirs)
votants 10

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE TROIS SEPTEMBRE, à dix-huit heures,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Angélique GOURAUD ; Mme Marie-Carmen BOUVIER ; M. René JUSTICE ; M. Georges BERCY.

Excusés :

Mme Patricia EDET
Mme Sylvie SEQUEIRA

(Pouvoir donné à Mme Sylvie LEMOINE)
(Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)

Absents :

M. Christophe BISI
Mme Eliane LELONG
Mme Marine BOUCHARD

Mme Sylvie LEMOINE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**DÉCISION MODIFICATIVE : AJUSTEMENT DE CRÉDIT SUR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT – SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE**

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code Général de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le budget 2026 du Service Autonomie à Domicile mixte – branche « Soins » ;

Vu le rapport du Président.

CONSIDÉRANT qu'une décision modificative du budget du Service Autonomie à Domicile est proposée à l'approbation du Conseil d'administration afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement.

AJUSTEMENT DE CREDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Fonctionnement GROUPE 2 compte 64111 Rémunération principale (+) 4 364,92 € compte 64515 Cotisation CNRACL (+) 9 444,88 €	Fonctionnement GROUPE 1 7311121 Forfait global de soins (+) 13 809,80€

CONSIDÉRANT que les décisions de modifications budgétaires ne changent pas l'équilibre budgétaire du service à domicile (SAD) mixte « branche soin » 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026

BUDGET 2026	DM1	BP 2026 + DM1
1 121 265,10 €	13 809,80 €	1 135 074,90 €

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative du budget du SAD mixte « branche soin ».

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Sylvie LEMOINE



Le Président

Didier REVEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, par courrier ou par dépôt au greffe.